

La dose de chlordécone autorisé augmente

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

12 janvier 2018

Une décision de l'Union européenne, validée par le ministère de l'Agriculture, prévoit une augmentation des seuils légaux de chlordécone dans la viande et la volaille consommées en Guadeloupe et en Martinique. Explications.

Une augmentation de 500 % pour la viande et de 1 000 % pour la famille des poulets. C'est la hausse décidée par l'Union européenne (UE) concernant les Limites maximales de résidus (LMR) de chlordécone dans la viande et la volaille. Les seuils passent de 20 microgrammes par kilo de pois frais à 100 microgrammes pour le cabri, le bœuf ou le porc, et près de 200 microgrammes pour les volailles.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail saisie le 1er février 2017 a publié ses recommandations le 15 décembre dernier. Elle donne son feu vert à l'UEcar, d'après cet organisme chargé de la sécurité sanitaire, ces limites fixées pour le chlordécone sont suffisamment protectrices pour les populations. Une diminution des LMR en vigueur ne permettrait pas d'abaisser les expositions à ce pesticide de type cancérogène, mutagène et peprotoxique (CMR) car elle est principalement liée à la consommation de denrées issues de circuits informels où les LMR ne sont pas respectées. Sic. Si les raisons de cette mesure sont encore floues, les réactions ne se sont pas fait attendre. La députée Nouvelle gauche à l'Assemblée Nationale, Hélène Christophe Vainqueur, a décidé de remettre sur la table une proposition de loi pour obtenir une indemnisation économique pour les victimes du chlordécone aux Antilles. Elle souhaite obtenir une vraie reconnaissance.

Les risques sanitaires

Le programme de recherche Karuprostate, conduit par l'Inserm depuis

2004 a établi un lien de causalité entre l'exposition au chlordécone et le cancer de la prostate. Lorsque les concentrations sanguines en chlordécone sont supérieures à un microgramme par litre, le risque est plus élevé. Une autre étude, l'étude " TiMoun ", réalisée également par l'Inserm avec la participation de cinq pays dont la France, a mis en lumière les conséquences d'une exposition des femmes enceintes à ce pesticide. Certaines ont mis au monde des enfants prématurés, et cette prématurité peut s'expliquer par cette exposition. D'autres ont été confrontés à des troubles psychomoteurs tels que la réduction de la vitesse de traitement des informations, la baisse de la mémoire visuelle à court terme, la baisse de la motricité fine, la perte de quotient intellectuel pouvant aller de dix à 20 points etc.